

11 AVR 2016

- 4 polycopier
distribution
Honorable
4/16/14
04

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CABINET DU RAPPORTEUR
SENAT

Reçu le : 12 AVR 2016
No. : 233
Signature : [Signature]

N/Réf.CAB/PDT/SENAT/113/RAP /FM/2016

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CABINET DU RAPPORTEUR
SENAT

Courrier reçu, le 12 AVR 2016
Sous le n° : 14991
Heure : 15h45
Paraphé : [Signature]

✓ Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Président de la République
Palais de la Nation
- Monsieur le Ministre des Relations avec le Parlement
à KINSHASA/GOMBE
- Messieurs les Membres du Bureau du Sénat
- Monsieur le Rapporteur du Sénat
- Monsieur le Sénateur Florentin MOKONDA BONZA
Palais du Peuple
à KINSHASA/LINGWALA

A Monsieur le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement
à KINSHASA/GOMBE

Objet : Notification de la Question Orale
avec débat du Sénateur Florentin MOKONDA BONZA

Monsieur le Premier Ministre,

Conformément à l'article 154, alinéa 2 du Règlement Intérieur du Sénat, j'ai l'honneur de vous notifier, par la présente, la question orale avec débat du Sénateur Florentin MOKONDA BONZA, portant sur la conduite de la politique de la nation.

Cette question sera posée au cours de la séance plénière du lundi, 18 avril 2016, à 10h00' précises.

Ministre, l'expression de ma parfaite considération.

Veuillez agréer, Monsieur le Premier

REPUBLICQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
CABINET DU RAPPORTEUR
SENAT

110412016
12444
164110
22013

Léon KENGO wa DONDO [Signature]

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
SENAT
PALAIS DU PEUPLE
KINSHASA /LINGWALA

A photocopier pour
distribution aux
Honoraables Sénateurs
15
04 16

Kinshasa, le 04 avril 2016

A Monsieur le Premier Ministre
C/° Hôtel du Gouvernement
A KINSHASA/GOMBE.

Objet : Question orale avec débat portant sur la conduite de la politique de la nation

Excellence Monsieur le Premier Ministre,

Il y a quarante-six mois, le Président de la République Démocratique du Congo vous désignait à la tête du Gouvernement des « surdoués ». Ce faisant, il vous confiait une lourde responsabilité, celle de conduire la politique de la nation, conformément à l'article 91 de la Constitution.

En vertu des articles 100 et 138 de la Constitution, 147 et 148 du Règlement intérieur du Sénat, la présente question orale avec débat qui vous est adressée comporte deux principaux thèmes, à savoir la politique économique du Gouvernement et la gestion des ressources humaines.

I. DE LA POLITIQUE ECONOMIQUE

Depuis plusieurs années, le Gouvernement ne cesse de déployer des efforts louables pour stimuler la croissance économique principalement tirée par des activités telles que l'extraction minière, les télécommunications, les nouvelles technologies de l'information et de la communication, les constructions et les services.



Cependant, il est toujours difficile de saisir et de distinguer la nature des priorités inscrites au budget et la pertinence des actions réellement financées sur le terrain. Pourtant, le caractère factice et fragile de la croissance économique en RDC n'est plus à démontrer, sachant que des pans entiers de l'économie nationale sont laissés à la traîne, la quasi-totalité de la population urbaine et rurale évolue en marge de ladite croissance, le peuple congolais vit à près de 90 % en dessous du seuil de pauvreté et que la stabilité du cadre macroéconomique s'annonce précaire voire hypothétique.

La croissance se traduit, dans un pays, par une augmentation continue et durable de la richesse nationale (ou revenu national) équitablement répartie à toute la population. En plus, dans des pays à sous-emploi chronique du facteur travail, les objectifs de croissance devraient privilégier, d'une part, les investissements à forte intensité de main-d'œuvre, et d'autre part, les activités susceptibles de créer des effets d'entraînement qui dynamisent l'économie nationale et soutiennent l'extension du marché intérieur.

En foi de quoi, je vous demande de clarifier vos choix de politique économique en répondant aux préoccupations ci-après :

1. les déterminants de la croissance étant la bonne gouvernance, le progrès technique, l'éducation, la recherche, la formation, la santé, etc., et les bienfaits se déclinant en termes d'emplois jeunes, de création des PME/PMI, de sécurité ou de souveraineté alimentaire, de prospérité, quelle lecture faites-vous de la situation actuelle de la République Démocratique du Congo qui aspire à l'émergence en 2030 ?
2. comment concilier votre volonté affichée de réformes structurelles et l'ampleur des importations de produits alimentaires : viande, lait, poulets, poisson, riz, maïs, haricot, huiles, légumes, fruits, jus de fruits ?
3. le Gouvernement ayant levé l'option des parcs agroindustriels à forte intensité capitaliste, à l'instar de

celui de Bukangalongo, quel sort réserve-t-il aux ménages agricoles et aux jeunes ruraux éparpillés dans l'arrière-pays ainsi qu'à plusieurs centaines de milliers d'actifs urbains sans emploi ?

4. quels types de mesures concrètes de politique industrielle le Gouvernement a-t-il prises en faveur de grandes unités de production aujourd'hui délaissées : Utexafrika, Sotexki et Sucrière de Kiliba ?
5. quel est le niveau d'exécution de la promesse du Président de la République d'ériger à Kisangani une industrie de production du ciment ?
6. depuis le second semestre de 2014, le cours du pétrole brut a amorcé une chute spectaculaire. De plus de 100 \$ US en janvier 2014, le prix du baril est tombé au début du dernier trimestre de l'année 2014 à moins de 50 \$ US. En mars 2016, il se situe encore autour de 53 \$ US le baril. Une baisse des prix à la pompe aurait pourtant entraîné une réduction des tarifs de transports et des prix de revient des produits industriels et soulagé les consommateurs urbains et ruraux. Pour quelles motivations, le Gouvernement maintient-il à plus ou moins 1, 50 \$ US le prix de l'essence et du gas-oil ?
7. le 29 janvier 2011, un contrat de financement de la centrale ZONGO 2 d'une valeur de 360 millions de \$ US fut signé entre la République Démocratique du Congo, représentée par le Ministère des Finances et EXIMBANK de la République Populaire de Chine.
Quel est, cinq ans plus tard, le niveau d'exécution de ce projet ?
8. le Gouvernement a acquis successivement trois aéronefs dont 2 Airbus et un Bombardier canadien destinés à la Compagnie nationale CONGO AIRWAYS. Pourquoi avoir privilégié le paiement cash ? Pourquoi avoir opté pour un marché de gré à gré et de surcroît n'avoir consulté qu'un seul candidat ? Pourquoi avoir préféré des aéronefs de seconde main ? Qui en a été le vendeur et à quel prix le marché fut-il conclu ? Que

P

devient, entretemps, la compagnie « Lignes Aériennes Congolaises », LAC en sigle ?

9. la dette extérieure a constitué pendant longtemps un des principaux goulots d'étranglement de l'économie congolaise. Les ressources jadis affectées au service de la dette devraient désormais financer des actions de développement pro-pauvres, particulièrement dans les secteurs de la santé, de l'éducation, du développement rural et d'autres services sociaux.

Puis-je vous demander de bien vouloir éclairer l'opinion nationale à travers le Sénat sur :

- le volume annuel des ressources additionnelles issues de la remise de la dette ?
 - le niveau de réalisation de chaque programme par province et par territoire, et ce, depuis 2011 ?
 - la desserte en électricité et en eau, notamment dans la Ville de Kinshasa où des délestages et d'interruption d'alimentation énervent la population et paralysent les activités économiques ?
 - les retombées en matière de réduction de pauvreté ?
 - la structure gouvernementale chargée du suivi et de l'évaluation périodique ?
10. pourquoi le Gouvernement laisse-t-il le système bancaire dévorer les hommes d'affaires et les citoyens, tuer l'activité économique en appliquant des taux débiteurs de 14 % pendant que le taux directeur de l'Institut d'émission se situe curieusement à 2 % ?
11. quel type de politique mène le gouvernement pour assurer la promotion de la classe moyenne congolaise, l'amélioration de l'habitat spécialement au profit des revenus modestes et la protection de la main-d'œuvre nationale ?
12. la ville de Kinshasa évolue au rythme de l'insalubrité publique, de la prolifération des mouches, moustiques et maringouins, des inondations, des éboulements de terre, des bouchons interminables à cause des artères défoncées ou coupées (Luambo ex-Bokassa, Commerce, Flambeau, By-pass,

Université, Nguma, Victoire, etc.) et de l'éruption de nouvelles têtes d'érosion. Quels types de mesures générales et spécifiques le Gouvernement a-t-il envisagées pour extirper ces fléaux ?

II. DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Excellence Monsieur le Premier ministre,

Au terme de ma question orale adressée au Ministre de la Fonction publique en mai 2015, le Président du Sénat, par sa lettre du 18 juin 2015, vous a transmis les recommandations de la Chambre Haute du Parlement. Dans votre accusé de réception, vous écriviez notamment : « Je vous rassure que le Gouvernement prendra des dispositions appropriées pour assurer l'exécution desdites recommandations, en veillant à la stricte application du cadre statutaire et réglementaire en vigueur ».

J'aimerais obtenir de votre part des éclaircissements sur :

1. l'ensemble de dispositions arrêtées entretemps pour assurer l'exécution desdites recommandations ?
2. les recommandations adressées au Ministre de la Fonction publique visant à réhabiliter les Secrétaires généraux suspendus (n°1) ;
3. les recours introduits par les agents victimes des ordonnances et arrêtés des années 2009 et 2010 (n°4) ;
4. le niveau de traitement des dossiers suivants :
 - les mises à la retraite irrégulières des cadres et agents de la DGDA ;
 - les licenciés de 24 entreprises publiques, des anciens travailleurs de Marsavco, des partants volontaires de la Gécamines, des banques du Portefeuille de l'Etat liquidées ;
 - le sort des cadres et travailleurs des Lignes aériennes congolaises, « LAC », en sigle ;
 - les multiples requêtes des cadres et agents de METTELSAT ;



- les revendications :

- a) du personnel administratif de la Police nationale congolaise impayé depuis des lustres ;
- b) de 21 agents de la DGRAD mis à la disposition du Secrétariat général du Ministère des Finances et totalement oubliés en dépit de l'existence de deux protocoles d'accord signés respectivement en juillet et en décembre 2015 ;
- c) des fonctionnaires et agents du Ministère du Commerce extérieur ;
- d) des officiers supérieurs et subalternes retraités depuis 2003 à qui le gouvernement alloue, au titre de pension, des sommes tout à fait dérisoires ;
- e) des secrétaires généraux, directeurs, chefs de division, chefs de bureaux, etc. dont les dossiers traînent dans les tiroirs des cabinets ministériels et/ou de la Primature ;
- f) du collectif des fonctionnaires retraités dont la pension est versée de manière discriminatoire ;
- g) du syndicat national des ingénieurs agronomes ;
- h) des enseignants du primaire, du secondaire, du professionnel et technique impayés ou attendant impatiemment la mécanisation ou la retraite ;
- i) du personnel médical et paramédical souvent en grève ;
- j) du personnel du Ministère chargé des Relations avec le Parlement ;
- k) du personnel scientifique et académique de l'enseignement supérieur et universitaire.

Voilà, Monsieur le Premier ministre, les préoccupations pour lesquelles je vous demande de fournir des réponses claires et précises.

En attendant, je vous prie d'agréer, Excellence Monsieur le Premier Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

Florentin MOKONDA BONZA

SENATEUR